



Est-il possible de racheter la moitié d'une maison?

Par OSOLEIL

Bonjour,

je vous résume la situation afin que vous en ayez les éléments essentiels.

Je suis en accession à la propriété, mais il me reste encore une partie à payer pour lesquels j'ai deux crédits immobiliers distincts.

Je suis seule propriétaire sur l'acte notarié à ce jour.

Afin de surmonter un endettement excessif, j'ai envisagé de vendre ma maison.

Ma soeur me propose une solution qui consisterait à ce qu'elle se porte acquéreur de la moitié de ma maison (à hauteur de 140 000euros), en cela elle rembourserait toutes mes dettes ce qui me permettrait de rester dans ma maison avec mes enfants.

Elle me propose ainsi de ne revendre la maison que d'ici 15 ans afin de se rembourser à ce moment là.

Pour cela, elle doit elle-même prendre un crédit.

D'après vous, est-ce possible juridiquement et par rapport aux banques d'acheter ainsi la moitié d'une maison (habitée)?

Si oui quelles seraient les démarches à effectuer?

N'y aurait-il pas des frais réhibitoires?

Ce serait un cas de vente de ma maison mais pas complètement, ma banque me prendrait-elle des frais de remboursement anticipés quand même?

Quel serait nos statuts, j'ai supposé que ce serait de la copropriété?

Et pour finir, pour séduisant que soit ce projet par rapport à ma situation actuelle, y a t-il des choses sur lesquelles vous me mettriez en garde malgré tout?

Je vous remercie de bien vouloir me lire et si possible m'éclairer sur cette possibilité nouvelle qui s'offre à moi.